

CAMP DE JOUR DE DELSON

DU 26 JUIN AU 17 AOÛT 2018
Pour les 5 à 12 ans (avoir 5 ans au 30 septembre 2018)

LOISIRS



ANNÉE 2018

OPTIONS	Coût résident	Coût non résident
CAMP DE JOUR/Inscription de base / Tarification unique pour 5 à 8 semaines (excluant les sorties et le service de garde)	370 \$ / 1 ^{er} enfant 350 \$ / 2 ^e enfant 330 \$ / 3 ^e enfant et plus	560 \$
CAMP DE JOUR/Inscription hebdomadaire / Maximum 4 semaines (excluant les sorties et le service de garde)	72 \$ / Sem. 1 90 \$ / Sem. 2 à 8	112 \$ / Sem. 1 140 \$ / Sem. 2 à 8
SERVICE DE GARDE / 5 À 8 SEMAINES	285 \$	285 \$
SERVICE DE GARDE HEBDOMADAIRE / Maximum 4 semaines (excluant les sorties et le camp de jour de base)	50 \$ / Sem.1 65 \$ / Sem. 2 à 8	50 \$ / Sem.1 65 \$ / Sem. 2 à 8
SORTIES (excluant les semaines 1 et 8)	15 \$ à 35 \$ par sortie	15 \$ à 35 \$ par sortie
SERVICE DE GARDE 9 ^e semaine du 21 au 25 août	90 \$	90 \$

INSCRIPTION EN LIGNE

DÉBUT : 15 MARS 2018 - DATE LIMITE : 1^{ER} JUIN 2018

Pour information, 450 632-1050, poste 3100

**NOUVEAUTÉS DEPUIS 2016 :

- les 9 - 12 ans participent à des semaines thématiques sans frais supplémentaires;
- un service de garde est offert lors des sorties;
- possibilité d'une 9^e semaine de camp selon le nombre d'inscriptions.
- Le site central du camp est le centre sportif pour tous les enfants. Les groupes seront ensuite répartis sur les différentes installations selon les activités.

POUR VOUS INSCRIRE AU CAMP DE JOUR

1. Rendez-vous sur notre site au www.delson.quebec
2. Validez que les informations à votre dossier sont exactes en cliquant sur l'onglet « Mon compte ».

Pour un nouvel abonné :

S.V.P. prendre connaissance des informations qui se retrouvent sur notre page de « Bienvenue » ainsi que de la procédure à suivre pour la création de votre compte d'utilisateur.

MODE DE PAIEMENT – SERVICES EN LIGNE

Les frais du camp de jour, du service de garde et des sorties sont payables par carte de crédit Visa et MasterCard ou par chèque à l'ordre de la Ville de Delson.

Modalités si paiement par chèque : deux (2) jours ouvrables vous sont accordés pour le dépôt de vos chèques au Service des loisirs, ce qui officialisera l'inscription au camp de jour de votre ou de vos enfants. Le montant du 1^{er} chèque daté du jour ouvrable d'inscription est de 175 \$ (montant minimal par enfant). La balance sera payable aux dates fixes suivantes : 15 avril, 15 mai et 15 juin.

CHÈQUE RETOURNÉ

Des frais de 15 \$ seront exigés pour tout chèque retourné sans provision suffisante et le paiement devra être effectué en argent comptant.

REMBOURSEMENT

Pour toute demande de remboursement faite avant le 14 juin 2018 : des frais administratifs de 15 \$ seront conservés. À compter du 15 juin 2018, pour toute demande de remboursement, des frais de 50 \$ seront conservés. Après le 22 juin 2018, aucun remboursement ne sera effectué. Exception : remboursement au prorata des journées restantes, sur présentation d'un certificat médical. Toutefois, des frais de 15 \$ seront exigés.

DEMANDE DE MODIFICATION

À compter du 15 juin, pour toute demande de modification de l'inscription du camp de jour et du service de garde, des frais de 15 \$ seront appliqués.

SORTIES : L'enfant doit être inscrit à la semaine pour participer à la sortie - AUCUN REMBOURSEMENT POSSIBLE